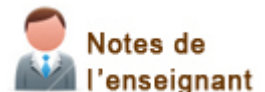


Matière: 'Houmach - **Rubrique:** Sefer Bemidbar

Paracha: Pin'has, Ch. 29, v.1-6 - **Thème:** La fête de Roch Hachana

Auteur: Rav Yossef Attoun

Titre: Ecouter le Chofar: une passivité active



Notes de
l'enseignant



Introduction

Notre paragraphe expose des enseignements, plutôt restreints, concernant la fête de Roch HaChana. En apparence, il s'agit d'une fête parmi d'autres, au demeurant nombreuses, qui fleurissent au mois de Tichri. C'est, d'ailleurs, cette atmosphère d'abondance de rencontres spirituelles et nationales (célébrations au Temple, fête de pèlerinage), qui émane de ce joli *midrach*:

ילקוט שמעוני במדבר - המשך רמז תשפב

בחדש השביעי בחדש שהוא משובע במצות, שופר בתוכו, כפור בתוכו, לולב בתוכו, ערבה בתוכו, סוכה בתוכו.

Yalkout Chimoni paragraphe 682

Au septième mois – le mois "rassasié" (lire: messouba', de savea' = rassasié) de mitsvot – on y trouve le Chofar, le jour de Kipour, le loulav, la branche de saule (dressée sur l'autel du Temple), et la Soucca.

Pourtant, une lecture plus attentive nous fera découvrir la concision extrême utilisée par la Tora¹, concernant la célébration de notre Jour de l'An: ni Jour du Jugement, ni Jour du Souvenir; et même pour ce qui est de la "*mitsva* du jour", la sonnerie du Chofar – aucune indication autre que le mot lui-même! Cet état de choses n'échappe pas à l'analyse de Rabbeinou Behayé, qui en tire un enseignement-clé:

¹ On remarquera que le nom de Roch hachana ne se trouve pas du tout dans la Tora, et une seule fois dans la Bible dans Ezechiel 40, 1. D'après la guemara Ara'hin 12 a, il s'agit du yom Kipour de l'annéedu jubilé. Tel est l'avis de Rachi, Radak, Malbim et la plupart des commentateurs sauf R. Eliezer de Beaugency (12ème siècle, France) qui pense qu'il s'agit de Roch Hachana du mois de Nissan, ou du début du compte des années de l'Exil.

רבנו בחיי ויקרא כ"ג כ"ד

ומה שבאה פרשה זו סתומה יותר משאר פרשיות המועדים, הענין הוא מה שידוע בעניני תורתנו הקדושה אותם שהן מפינות הדת ומעקריה, כי כל מה שהענין יותר נעלם ויותר פנימי הוא יותר סתום ובא הלשון בו בדרך קצרה ובמלות מועטות

Rabbeinou Behayé

Le fait que cette paracha (de Roch Hachana) soit plus hermétique qu'aucune de celles associées aux fêtes, est à relier à ce que l'on sait de la Tora, au sujet des thèmes les plus essentiels du judaïsme et de ses principes.

Car, en réalité, plus une notion est profonde et intérieure, et plus elle apparaîtra de façon cachée, et plus sa formulation sera courte et réduite.

Il nous incombe donc d'approfondir, autant que possible, quelques-uns des aspects cachés de ce jour unique.



Le texte étudié

במדבר כ"ט א-ו'

א וּבַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ, מִקְרָא-קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם--כָּל-מְלֹאכֶת עֲבֹדָה, לֹא תַעֲשׂוּ: יוֹם תְּרוּעָה, יִהְיֶה לָכֶם^ב וְעִשִׂיתֶם עֹלָה לַרִיחַ נִיחַח, לַיהוָה--פֶּר בֶּן-בֶּקָר אֶחָד, אֵיל אֶחָד; כֹּבָשִׁים בְּנֵי-שָׁנָה שִׁבְעָה, תָּמִימִם^ג וּמִנְחָתָם--סֹלֶת, בְּלוּלָה בְשֶׁמֶן: שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרִינִים לֶפֶר, שְׁנֵי עֶשְׂרִינִים לְאֵיל^ד וְעֶשְׂרוֹן אֶחָד, לִכְבֹּשׁ הָאֶחָד, לְשִׁבְעַת, הַכֹּבָשִׁים^ה וְשְׁעִיר-עִזִּים אֶחָד, חֹטֵאת, לְכַפֵּר, עֲלֵיכֶם^ו מִלִּבְד עֹלֹת הַחֹדֶשׁ וּמִנְחָתָהּ, וְעֹלֹת הַתָּמִיד וּמִנְחָתָהּ, וְנִסְכֵיהֶם, כַּמִּשְׁפָּטָם: לַרִיחַ נִיחַח, אֲשֶׁה לָהּ

Nombres 29, 1-6

1 Au septième mois, le premier jour du mois, il y aura pour vous convocation sainte: vous ne ferez aucune œuvre servile. Ce sera pour vous le jour du son du Chofar. 2 Vous offrirez en holocauste, comme odeur agréable à l'Éternel, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux d'un an sans défaut. 3 Leur oblation: de la fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier, 4 et un dixième pour chacun des sept agneaux. 5 Plus, un bouc comme expiatoire, pour obtenir votre pardon 6 Indépendamment de l'holocauste de néoménie avec son oblation, et de l'holocauste perpétuel avec la sienne et avec leurs libations réglementaires, combustion d'odeur agréable à l'Éternel.

[Pentateuque](#)
[Nombres](#)
[ch. 29, v. 1-6,](#)
[\(פנ'חס - onn\)](#)



Analyse structurelle

Partie 1: Verset 1 / La fête de Roch HaChana.

Partie 2: Versets 2 à 5 / Sacrifices particuliers à ce jour.

Partie 3: Verset 6 / Hormis les sacrifices habituels...



Analyse thématique

LES DEUX VISAGES DE ROCH HACHANA

Nous connaissons Roch HaChana comme le premier des "jours sévères" (*yamim noraïm*) du mois de Tichri. Pourtant, la *hala'ha* nous ordonne de ne pas en exagérer la sévérité, et d'évacuer toute forme d'angoisse, liée à ce temps de bilan salutaire:

שו"ע אורח חיים - סימן תקצז

(א) אוכלים ושותים ושמחים, ואין מתענין בר"ה ולא בשבת שובה; אמנם לא יאכלו כל שבעם, למען לא יקלו ראשם ותהיה יראת ה' על פניהם:

Choulhan Arou'h section Ora'h 'Hayim paragraphe 597

On ne doit pas jeûner à Roch HaChana, ni le jour du Chabat Chouva (entre R. H. et Kipour) – au contraire, on mange et on boit, et on manifeste sa joie. Cependant, on ne mangera pas jusqu'à être complètement rassasié, afin de ne pas avoir l'esprit léger; on veillera ainsi à garder un visage empli de la crainte de Dieu.

Sur ce paragraphe du Choulhan Arou'h, le 'Hafets Haïm nous livre les sources nécessaires et précise que ce jour est, lui aussi, appelé "jour de fête"...

משנה ברורה סימן תקצז

(א) אוכלים ושותים ושמחים - ר"ל אף שהוא יום הדין מ"מ מצוה של ושמחת בחגך שייך גם בו שגם הוא בכלל חג כדכתיב תקעו בחודש שופר בכסה ליום חגנו ונאמר בנחמיה ח' אכלו משמנים ושתו ממתקים וגו' כי קדוש היום לאדונינו ואל תעצבו כי חדות ד' היא מעוזכם:

Michna Beroura

On mange et on boit, et on manifeste sa joie – En effet, bien que ce soit Jour du Jugement, la mitsva de "tu te réjouiras pendant la fête" (*Devarim* 16, 14) y est également applicable, puisque ce jour est nommé jour de fête, comme le dit le verset (*Psaumes* 81, 4) "sonnez le Chofar à la nouvelle lune, au jour fixé pour notre fête". Et encore, dans *Néhémie* (8, 10): "Allez, mangez des mets succulents, buvez des breuvages doux et envoyez-en des portions à ceux qui n'ont rien d'apprêté, car ce jour est consacré à notre Seigneur. Ne vous attristez donc pas, car la joie en l'Eternel est votre force."

Mais alors, dira-t-on, peut-être s'agit-il d'une sorte de Nouvel An, consacré exclusivement à festoyer et se réjouir de la Création d'un monde, qui nous apporte, somme toute, quelques satisfactions?

Et, s'il en est ainsi, pourquoi ne pas entonner un cantique de reconnaissance envers Celui qui nous a fait un tel cadeau? Serions-nous ingrats, au point de l'oublier?

Au milieu d'une longue *souggia* talmudique, visant à définir les jours du calendrier hébraïque où l'on doit réciter **le Hallel en entier**, la Guemara s'interroge - d'abord sur Roch 'Hodech, et ensuite, sur Roch Hachana:

מסכת ערכין דף יב

ראש חודש דאיברי מועד לימא לא איקדיש בעשיית מלאכה
 דכתיב השיר יהיה לכם כליל התקדש חג לילה המקודש לחג
 טעון שירה ושאיין מקודש לחג אין טעון שירה ראש השנה ויום
 הכפורים דאיברי מועד ואיקדוש בעשיית מלאכה לימא משום
 דר' אבהו דאמר רבי אבהו אמרו מלאכי השרת לפני הקדוש
 ברוך הוא רבונו של עולם מפני מה אין ישראל אומרים שירה
 לפניך בר"ה וביום הכפורים אמר להן אפשר מלך יושב על כסא
 הדין וספרי חיים וספרי מתים פתוחין לפניו וישראל אומרים
 שירה

Traité Ara'hin 10b

Et le jour de la nouvelle lune, qu'on nomme "fête", ne devrait-on pas réciter (le Hallel)? – Non, car ce n'est pas un jour sanctifié par (l'interdiction) de travailler; or il est écrit : Vous chanterez comme la nuit de fête sanctifiée (*Jér.* 30, 29): un chant n'est exigé que les nuits de fête sanctifiées.

– Et pourquoi ne récitons-nous pas (le Hallel) à Roch HaChana et Kipour? Ce sont pourtant des jours de fête et ils sont sanctifiés par (l'interdiction de) travailler! – Mais on ne le doit pas, en vertu de ce que dit R. Abahou. Selon lui, les anges du service divin ont interrogé le Créateur en ces termes: "Maître du monde, pourquoi les Israélites ne chantent-ils pas devant toi à la Nouvelle Année et au Jour de Kipour?". Il leur a répondu: "Est-il pensable qu'ils entonnent un chant devant le Roi, alors qu'il est assis sur le trône de Justice, et que sont ouverts devant lui les livres de vie et de mort?".

"Est-il pensable", en effet, de psalmodier toute son allégresse, tandis qu'en ce Jour de Jugement, nous sommes, et l'univers entier avec nous, dans l'attente du verdict divin?

Car, explique R. Nahman bar Yits'hak dans le texte ci-dessous, ce jour n'est pas seulement Nouvel An – il est aussi *Yom HaDin*, Jour de Justice et de Rigueur:

מסכת ראש השנה דף ח/א

באחד בתשרי ראש השנה לשנים - למאי הלכתא [. . .] רב נחמן בר יצחק אמר לדין דכתיב מראשית השנה ועד אחרית שנה מראשית השנה נידון מה יהא בסופה ממאי דתשרי הוא דכתיב תקעו בחדש שופר בכסה ליום חגנו איזהו חג שהחדש מתכסה בו הוי אומר זה ראש השנה וכתוב כי חק לישראל הוא משפט לאלהי יעקב

Traité Roch HaChana 8a

Le premier Tichri, c'est le début de l'année, pour le compte des années...

Qu'est-ce que cela implique ? R. Nahman bar Yits'hak expliquait: à propos du Jugement – ainsi qu'il est dit (*Devarim* 11, 12): un pays sur lequel veille l'Éternel, ton Dieu, et qui est constamment sous l'œil du Seigneur, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin; car, depuis le début de l'année, est jugé ce qui adviendra à la fin.

Et d'où apprend-on qu'il s'agit du mois de Tichri? Il est écrit: Sonnez le Chofar à la nouvelle lune, au jour fixé (autre traduction possible: caché) pour notre fête (*Psaume* 81, 4) – quelle est la fête, au sein de laquelle la nouvelle lune se dissimule? C'est le jour de Roch HaChana! Or, le verset poursuit effectivement: Car c'est une loi en Israël, un jugement pour le Dieu de Jacob.

Quelques précisions sur cette importante référence.

Sur les paroles de R. Nahman bar Yits'hak, Rachi précise qu'en ce jour de Jugement, "le Créateur fait passer en jugement toutes les créatures, et tout ce qui leur arrivera, jusqu'au mois de Tichri suivant."

Et sur la "dissimulation" de la lune à Roch HaChana, il explique simplement: "étant donné qu'elle est particulièrement étroite, à la néoménie". Rappelons que le cycle de révolution de la lune autour de la terre est de 29. 5 jours; et qu'au début de chaque nouveau cycle (*Hodech*, de *hadach*=nouveau – ou encore "néo-ménie"), le croissant de la lune est encore invisible, mais va bientôt croître petit à petit, jusqu'à devenir un disque complet au 15 du mois; c'est à ce moment que l'astre solaire commencera à se cacher de notre vision, pour finalement "disparaître" au 30^e jour...

Or, le jour de Roch HaChana tombe justement au début du nouveau cycle lunaire, comme l'annonce notre premier verset:

וּבַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי בְּאַחַד לַחֹדֶשׁ, מְקַרְא-קֹדֶשׁ יְהִי לָכֶם - Au septième mois, le premier jour du mois, il y aura pour vous convocation sainte.

Pourtant, la notion employée par le Talmud, de la "dissimulation" de la nouvelle lune, semble dire beaucoup plus qu'une simple coïncidence de calendrier. Examinons de plus près la source énoncée dans ce texte, pour étayer l'enseignement.

ספר תהילים פ"א

(א) לְמִנְצַחַ עַל הַגְּתִית לְאֶסָף:

(ב) הֲרִינֵנוּ לְאֱלֹהִים עֲוֹנֵנוּ הֲרִיעֵנוּ לְאֱלֹהֵי יַעֲקֹב:

(ג) שָׂאוּ זְמֶרָה וּתְנוּ תֵף כְּנֹר נְעִים עִם נְבֹל:

(ד) תִּקְעוּ בַחֲדָשׁ שׁוֹפָר בַּכֶּסֶה לְיוֹם חֲגֵנוּ:

(ה) כִּי חֵק לְיִשְׂרָאֵל הוּא מִשְׁפָּט לְאֱלֹהֵי יַעֲקֹב:

Psaume 81

4 sonnez le Chofar à la nouvelle lune, au jour (fixé) caché, pour notre fête. 5 Car c'est une loi en Israël, un jugement pour le Dieu de Jacob.

Ce psaume est récité chaque semaine, puisqu'il est le cantique du cinquième jour (le jeudi). Mais les deux versets 4 et 5, sont aussi largement impliqués dans le rituel de Roch HaChana, car on y trouve le **Yom HaDin** ("un jugement pour le Dieu de Jacob"), et également le **Yom Teroua**, jour de sonnerie du Chofar, au début du verset – notion dont nous parlerons au paragraphe suivant.

Mais que veut donc indiquer le mot *késsé*, si délicat à traduire, et pourtant tellement attaché à la nature de ce jour, que les dernières générations ont commencé à employer l'expression **בין כסה לעשור**, pour désigner la période des 10 jours de Techouva: "entre Roch HaChana (*késsé*) et Yom Kipour" (*Assor*, d'après le verset 7 de notre chapitre - *Et au dixième jour de ce septième mois*)?

Rachi cite comme référence un verset des *Proverbes* (7, 20), où le mot *késsé* est utilisé dans le sens de *au jour convenu*, ce qui est à la base de la traduction donnée à notre verset. Mais il faut remarquer que cette source est problématique, puisque le mot *késsé* y est écrit avec כ, et non avec ה...

Le sens plus usité de la racine כסה est *couvrir, recouvrir, cacher, dissimuler, occulter*. Et c'est bien ce terme qui nous aidera à pénétrer le secret du double visage de Roch HaChana. Car, si le Nouvel An est aussi Jour de Jugement, c'est parce qu'il constitue d'abord **un temps de bilan**, où chacun est jaugé à l'aune de la perfection qu'il devrait atteindre. Le temps du perfectionnement, et de l'effort d'amélioration, est, pour ainsi dire, **occulté** provisoirement, pour en mesurer l'authenticité.

On se reportera à notre étude du livre de Chemot, intitulée *Israël, mon fils aîné* (au paragraphe intitulé "Va, vers la paix"), où nous avons établi la relation entre la lune (*'hodech*) et le processus progressif du perfectionnement moral, d'une part – et, d'autre part, le lien entre le soleil (*chana*) et la dimension de perfection. Roch HaChana, premier jour de l'année solaire, fait ainsi "de l'ombre" au cycle initié par la néoménie du septième mois, en rappelant à tous que l'objectif ultime ne saurait être moins que l'entièreté du Projet moral et spirituel.

Telle est donc la nature double de ce jour exceptionnel: la joie liée à l'expérience de la perfectibilité du monde, de l'homme, et de l'histoire – y est mêlée à la nécessité d'une confrontation salutaire avec le "trône de Justice" du Roi des Rois.

Cette analyse permet de mieux comprendre l'allusion exprimée par le dernier verset de notre passage - comme pour conclure, au-delà de la description des sacrifices eux-mêmes, sur l'antinomie entre les deux dimensions étudiées:

v. 6: מְלִבֵּד עֵלֶת הַחֹדֶשׁ וּמִנְחָתָהּ - Indépendamment de l'holocauste de néoménie avec son oblation...

Et Rachi relève cette allusion, lorsqu'il écrit:

רש"י במדבר כ"ט ו'

(ו) מלבד עלת החדש - מוספי ר"ח שהוא ביום ר"ה:

Rachi

Indépendamment de l'holocauste de néoménie – ce sont les sacrifices supplémentaires (moussafim) de Roch Hodech, qui tombe le jour de Roch HaChana...

Rachi

Rabbi Chelomo Ben Yits'haq,
Né à Troyes en 1040, mort à Troyes en 1105.
Le plus éminent commentateur de la Tora et du Talmud. Chef et modèle de l'École française (10ème au 14ème siècle). Il suit le plus généralement le sens littéral, mais cite souvent le Midrach.

"Indépendamment", car cette fête est consacrée à **la rencontre avec l'absolu** de la Création, et **non à la marche vers sa réussite** - ce à quoi contribuent les sacrifices de Roch 'Hodech. . .

Quoi qu'il en soit, plusieurs *hala'hot* découlent de cette occultation de la Nouvelle Lune. Tout d'abord, en ce qui concerne le rituel de la fête:

משנה מסכת עירובין ג', ט'

רבי דוסא בן הרפניס אומר, העובר לפני התבה ביום טוב של ראש השנה אומר, החליצנו ה' אלהינו את יום ראש החדש הזה, אם היום אם למחר. ולמחר הוא אומר, אם היום אם אמש. ולא הודו לו חכמים:

Michna Erouvin

R. Dossa ben Harkinas enseigne: celui qui est appelé à officier la fête de Roch HaChana, dira "Eternel, notre Dieu, renouvelle nos forces, en ce premier jour du mois – qu'il soit aujourd'hui ou demain". Et s'il officie le lendemain, il dira: "aujourd'hui ou hier"...

Mais les Sages ne furent pas de cet avis.

Car les Sages, nous apprend R. Ovadia de Bertinoro, pensaient "**qu'il ne faut pas rappeler Roch Hodech le jour de Roch HaChana**; ni formuler la condition *aujourd'hui ou demain*". Il faudra donc dire seulement, les deux jours, "renouvelle nos forces", sans rappeler aucunement le Roch Hodech.

La hala'ha est conforme à l'opinion des Sages; et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, le texte de la prière de Moussaf ne mentionne pas explicitement le nouveau mois, mais invite à l'inclure en pensée:

מחזור לראש השנה – תפילת מוסף

וְשֶׁם נַעֲשֶׂה לְפָנֶיךָ אֶת קַרְבָּנוֹת חוֹבוֹתֵינוּ, תְּמִידִים כְּסֻדְרָם וּמוֹסָפִים כְּהִלְכֵתָם. אֶת מוֹסָפֵי (יְכוּיִן לְכֹלֵל גַּם מוֹסָף רֹאשׁ חוֹדֵשׁ) יוֹם (בַּשַּׁבָּת: הַשַּׁבָּת הַזֶּה וְאֵת יוֹם) הַזְכָּרוֹן הַזֶּה. אֶת יוֹם טוֹב מְקַרָּא קֹדֶשׁ הַזֶּה.

Moussaf de Roch HaChana

...et là-bas, nous t'offrirons les sacrifices obligatoires: les sacrifices quotidiens et supplémentaires, selon leurs règles et leurs lois; les Moussaf (**on pensera ici à inclure le sacrifice supplémentaire de Roch Hodech**) du jour (le Chabat: de Chabat, et) du Souvenir, du jour de fête, et de convocation sainte, ...

Et ce, même si l'un des plus célèbres des Baalei HaTossafot, Rabbeinou Tam, se comportait différemment:

תוספות ראש השנה דף ח/ב

שהחדש מתכסה בו - והר"ר משולם מפרש. . . מתכסה שאין מזכירין מוסף של ר"ח בתפלה [. . .] ור"ת רגיל להזכיר ולומר מלבד עולת החדש ולסיים ושני שעירים לכפר חד דר"ח וחד דר"ה:

Tossafot sur Traité Roch Hachana 8b

Et le Rav Mechoulam expliquait que la formule "au jour caché de notre fête" indique qu'on ne doit pas rappeler le sacrifice supplémentaire du début du mois dans la Tefila (de Roch HaChana)...Cependant, Rabbeinou Tam avait l'habitude de le mentionner, et de dire "Indépendamment de l'holocauste de néoménie", en terminant par "les deux boucs d'expiation" – l'un pour Roch 'Hodech, et l'autre pour Roch HaChana.

Et un autre *minhag* est lié à la coutume, appelée "*Chabat mevar'hin*", le Chabat où l'on bénit le nouveau mois à venir:

משנה ברורה סימן תיז

(א) ר"ח וכו' - מנהג קדמונינו (א) לברך את החודש בשבת שלפני ר"ח חוץ מלפני ר"ח תשרי ורמז לזה (ב) בכסה ליום חגנו

Michna Beroura

Un usage très ancien veut que l'on prononce la bénédiction du mois qui vient, le Chabat qui précède Roch 'Hodech – sauf celui précédant Tichri; et une allusion à cette exception est donnée par le verset au jour **caché** de notre fête.

LE JOUR DE LA SONNERIE

Comme nous le remarquons dans l'introduction, notre texte nous apprend très peu de choses sur Roch HaChana, à proprement parler. A vrai dire, la seule *mitsva* dont il est fait mention, en un seul mot, concerne la sonnerie du Chofar:

v. 1: יום תְּרוּעָה, יְהִי לָכֶם - Ce sera pour vous le jour de la **sonnerie** (du Chofar).

Mais quel est la signification exacte du mot *terou'a*?

A la suite du Targoum Onkelos, le Targoum Yonatan (attribué à Yonatan ben Ouziel, le plus grand des élèves de Hillel) explique ce terme comme "une plainte", dont le rôle nous est aussi révélé ici:

תרגום יונתן במדבר כ"ט א'

ובירחא שביעאה הוא ירחא דתשרי בחד לירחא מארע קדיש
יהי לכון כל עיבידת פולחנא לא תעבדון יום יבבא יהי לכון
למערבבא סטנא דאתי למקטרגא לכון בקל יבבותכון:

Targoum Yonatan sur Nombres 29,1

Au septième mois, le mois de Tichri, au premier jour du mois, il y aura pour vous convocation sainte: vous ne ferez aucune œuvre servile. Ce sera pour vous le jour de la plainte (*yebava*) du Chofar, destinée à étourdir l'Ange de l'Accusation...

(Sur cette curieuse notion, liée à la répétition des sonneries du Chofar, et sur la nature de cet "étourdissement" de l'Ange de l'Accusation – on pourra se reporter aux commentaires approfondis du Rachba, sur le Traité *Roch HaChana* 16a).

Beaucoup d'exégèses nous renvoient, pour mieux comprendre la racine de *yebava*, citée par le Targoum, au verset du cantique de Deborah, relatant les angoisses de la mère de Sissera (général en chef des armées cananéennes), ne voyant pas revenir son fils, tué par Yaël:

ספר שופטים פרק ה', כ"ח

בְּעַד הַחֲלוֹן נִשְׁקָפָה וַתִּיבֵב אִם סִסְרָא בְּעַד הָאֶשְׁנָב

Juges 5, 28

Elle a regardé par la fenêtre, la mère de Sissera; à travers la lucarne, elle a jeté sa plainte...

Pourtant, Rachi sur ce verset, ne donnera pas moins de 3 significations différentes à ce mot, chacune ayant sa raison d'être:

רש"י שופטים ה' כ"ח

וּתִיבֵב - לשון דבור, כמו (ישעיהו נז יט): נִיב שפתיים. ורבתינו פירשוהו (ראש השנה לג ב): לשון גניחה, כתרועה, דמתרגמינן 'יבבא' (ויקרא כג כד). ואני אומר: לשון ראייה, כמו (זכריה ב יב): בבת עיני, וכן חברו מנחם.

Rachi

Vateyabev – au sens de parole, comme dans (*Isaïe* 57, 19) Celui qui crée [la parole], expression des lèvres.

Mais nos maîtres (Traité *Roch HaChana* 33b) l'interprètent comme une plainte - comme la terou'a, traduite ainsi par Onkelos (*Vayikra* 23, 24);

Quant à moi, je le commente au sens de vision, comme dans (*Zacharie* 2, 12) la prune de ses yeux.

Cette dernière acception a certainement été dictée à Rachi par la forme chiasmique du verset cité des *Juges*, comme il apparaît ci-dessous:

Elle a regardé par la fenêtre,

la mère de Sissera;

à travers la lucarne, elle a guetté...

בְּעַד הַחֲלוֹן נִשְׁקָפָה

וַתִּיבֵב אִם סִסְרָא בְּעַד הָאֶשְׁנָב

Quoi qu'il en soit, nous retiendrons dans cette étude, le sens établi par le Talmud, de *plainte, gémississement, lamentation* – le son du Chofar, que nous connaissons.

Certains prennent, cependant, une autre direction, comme le Rav Mecklenburg, qui interprète la racine **רוע** au sens de "briser". Dans *HaKtav VeHaKabala*, sur le verset parallèle de la paracha Emor, il conclut pourtant en liant les deux significations:

הכתב והקבלה ויקרא כ"ג כ"ד

שרש תרועה היא רוע שענינו השבירה והרציצה כמו תרועם בשבט ברזל; ולהיות שקול ההברה היוצא בדחיפות רבות ונמהרות זא"ז, אשר ידומה מהם כאילו ישבר האויר לחתיכות קטנות, לכן אמרו רבותינו על התרועה, שענינה האנחה והיללה גנוחי וילולי

HaKtav VeHaKabala

La racine de terou'a est רוע, qui signifie casser, briser, fêler, ou encore désagréger. Ainsi, dans le verset des *Psaumes* (2, 9): Tu les briseras avec un sceptre de fer...

Et, du fait qu'un son émis par une succession de souffles fréquents et rapides, est à l'image d'un morcellement de l'air en segments fractionnés – cela explique que les Sages ont défini la terou'a, comme plainte et lamentation, "gémissement et sanglot"...

Nous avons rappelé les versets parallèles du livre de *Vayikra*. Or, une différence majeure existe entre la formulation de la *mitsva* du jour, dans chacune des *parachiot*:

ויקרא כ"ג כ"ג-כ"ד

כג וַיְדַבֵּר ה', אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר. כד דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, לֵאמֹר:
בַּחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי בְּאַחַד לַחֹדֶשׁ, יִהְיֶה לְכֶם שְׁבֻתוֹן--זְכֵרוֹן תְּרוּעָה,
מִקְרָא-קֹדֶשׁ.

Vayikra 23, 23-24

23 L'Éternel parla à Moïse en ces termes: 24 "Parle ainsi aux enfants d'Israël: au septième mois, le premier jour du mois, aura lieu pour vous un repos solennel; **commémoration par une fanfare**, convocation sainte".

"Commémoration par une fanfare", ou "souvenir de la sonnerie"? Et en quoi cela diffère-t-il de la simple *terou'a* de notre *paracha*? Rachi anticipait déjà cette question, dans son commentaire sur la *paracha* Emor:

Yaakov Tsvi
Mecklenburg (rav de
Koenigsberg)
(charnière XIX-XX
siècle)

רש"י ויקרא כ"ג כ"ד

זכרון תרועה - (ר"ה לב) זכרון פסוקי זכרונות ופסוקי שופרות
לזכור לכם עקידת יצחק שקרב תחתיו איל:

Rachi

Zi'hron terou'a – il faudra se souvenir des versets mentionnant "le souvenir" et "le Chofar" – afin d'évoquer la ligature d'lts'hak, à la place de qui fut finalement sacrifié le bélier...

Le Rav Mecklenburg, dans son commentaire déjà cité, poursuit la direction donnée sur le sens du mot *terou'a*; ce qui l'amène à comprendre d'une autre manière, la formule employée dans Vayikra - *Zi'hron terou'a*:

הכתב והקבלה ויקרא כ"ג כ"ד

זכרון תרועה. נזכור לשבר את הלב ולהכניע את הרוח לפני
יוצר כל ית' על כל אשר הרעונו לעשות לפניו

HaKtav VeHaKabala

On se souviendra de la nécessité de briser son cœur, et d'assujettir sa conscience au Créateur, pour toutes les transgressions dont nous sommes responsables.

Mais au-delà de ces gloses attachées à la lettre des versets, le Talmud apprend de cette divergence de formulations, une *hala'ha* essentielle:

מסכת ראש השנה דף כט/ב

משנה יום טוב של ראש השנה שחל להיות בשבת במקדש היו
תוקעין אבל לא במדינה [. . .]

גמרא מנא הני מילי אמר רבי לוי בר לחמא אמר רבי חמא בר
חנינא כתוב אחד אומר שבתון זכרון תרועה וכתוב אחד אומר
יום תרועה יהיה לכם לא קשיא כאן ביום טוב שחל להיות
בשבת כאן ביום טוב שחל להיות בחול

Traité Roch HaChana 29b

Michna: Si la fête de Roch HaChana tombe un Chabat, on sonne (du Chofar) au Temple, mais pas dans le reste du pays.

Guemara: Et d'où l'apprend-on? R. Lévi bar Lahma, au nom de R. Hama bar Hanina - un premier verset dit: "un repos solennel, souvenir de sonnerie"; et un second, "Ce sera pour vous le jour du son du Chofar".

Il n'y a aucune difficulté: le premier évoque le cas où la fête tombe un chabat - et le second, le cas où elle tombe un jour de semaine.

La suite du texte révèle la raison de ce décret d'annulation de la *mitsva* du Chofar: par crainte de voir celui qui n'est pas sûr de bien savoir sonner du Chofar, "aller chez un maître pour apprendre, son Chofar à la main – ce qui l'amène à porter un objet plus de 4 coudées, dans le domaine public", chose interdite le Chabat *mi-deoraïta*.

Et Rachi ajoute ici, à propos de l'expression "souvenir de sonnerie" – "mais pas une sonnerie véritable; seulement les versets liés à la sonnerie seront lus".

Cet enseignement important trouve un écho, d'une rigueur considérable, dans l'analyse comparative donnée par le Rav Meir Simha de Dvinsk, dans son Meche'h Ho'hma sur le verset qui nous occupe:

משך חכמה במדבר כ"ט א'

יש לכוון גם מה ששם הקדים זכרון תרועה, ואח"כ מקרא קדש כל מלאכת עבודה לא תעשו, אבל כאן כתיב קודם מקרא קדש יהיה לכם כל מלאכת עבודה ל"ת, שמלאכת עבודה היא מלאכה שאינה של אוכל נפש, הא של אוכל נפש תעשו, שע"כ איירי בחול ואז יום תרועה יהיה לכם, משא"כ בפ' אמור שאיירי בשבת הקדים זכרון תרועה, שאינו תנאי אל הזמן שמותר אוכל נפש, שבשבת איירי שגם אוכל נפש אסור ואין לתקוע רק זכרון תרועה יהיה לכם. ודו"ק.

Meche'h Ho'hma sur Nombres 29,1

Il faut aussi remarquer que là-bas (dans Emor), il est d'abord écrit souvenir de sonnerie, et ensuite convocation sainte, vous ne ferez aucune œuvre servile – tandis qu'ici (parachat Pinhas), il est mentionné en premier convocation sainte, etc..., (et seulement après, on parle du jour de sonnerie).

C'est qu'une "œuvre servile" désigne toute activité qui n'est pas liée à la préparation de nourriture, qui elle, par contre, est autorisée. Cela montre bien que ce verset parle d'un jour de semaine, et c'est pourquoi il est appelé jour de sonnerie...!

Au contraire, dans la paracha Emor, où on se trouve un jour de chabat, on évoque d'abord le souvenir de sonnerie, sans tenir compte de la permission de cuisiner – puisque cela est interdit le chabat. Cela vient établir qu'en ce jour, on ne sonnera pas réellement; il y aura donc "pour vous souvenir de sonnerie".

Le Hezkouni nous fait d'ailleurs remarquer que cette loi, qui distingue le chabat des autres jours, dans l'application de la *mitsva* du Chofar, se retrouve dans la formulation même du *mah'zor* de Roch HaChana:

- dans le premier cas, on dit: את יום הזכרון הזה זכרון תרועה;
- Alors que d'habitude, on dit: את יום הזכרון הזה יום תרועה.

Mais, au-delà de la *hala'ha* et du rituel, il faut approfondir les raisons implicites de l'annulation de la *mitsva* du Chofar, lorsqu'elle tombe un chabat. C'est dans la suite du texte cité en introduction, et dans le même esprit, que Rabbeinou Behayé nous invite à le faire; car, dit-il, il existe dans la Tora des *mitsvot* (comme les *tefillin* et le *tsitsit*, qu'il cite comme exemples, et dont les remarques qu'il livre méritent d'être étudiées avec les élèves), dont la description reste sibylline, trop succincte pour pouvoir être appliquées sans les développements de la Tora *CheBeal Peh*.

Plus qu'aucune autre, celle du Chofar tient en un seul mot – ou deux, dans la paracha Emor, si l'on comprend le mot *zi'hron*, comme faisant partie du commandement lui-même... Rabbeinou Behayé fait alors le lien avec la date de Roch HaChana, et suggère:

רבנו בחיי ויקרא כ"ג כ"ד

גם בכאן באחד לחודש שהוא תחילת חשבון העשרה הנשלם ביום הכפורים יש בו מן הסוד וההעלמה שראוי הכתוב לסתום ולחתום כדרך שאר עניני התורה הסתומים, וסתימתן כפי רוב העלמתן:

Rabbeinou Behayé

Ici aussi, le premier du mois – qui est également le premier des 10 (jours de Repentir), qui se terminent à Yom Kipour – est secret et occulté par les versets, comme il sied à tous les thèmes cachés de la Tora, dont l'opacité reflète le caractère insondable...

Sans aborder les thèmes kabbalistes sous-jacents à cet enseignement (cf. par exemple *Zohar* II 186a), on remarquera, tout d'abord, que le cachet ésotérique de cette fête provient de sa situation exceptionnelle - "premier du mois", et aussi "premier des 10" (*sic*). C'est, rappelons-le, le jour où - comme on le dit dans le Moussaf, après le Chofar – "aujourd'hui, le monde a été conçu", היום הרת עולם; et la conception précède, bien entendu, la naissance elle-même. Cela signifie que **ce jour est davantage « premier » qu'aucun autre**, et en conséquence, plus proche du Créateur, et aussi plus caché de la Créature...

Nous tenterons, dans le paragraphe suivant, une esquisse de ces thèmes, exposés de manière à être à la portée de tous, bien qu'ils découlent de notions beaucoup plus difficiles. Cette approche, qui est en relation avec la personnalité d'Its'hak – dont le "sacrifice" eut lieu le jour de Roch HaChana -, nous fut enseignée par le Rav Tsvi Yehouda Kook, de mémoire bénie.

LE BELIER D'ITSHAK

L'objectif de ce paragraphe est un examen plus pénétrant des diverses questions abordées. Par exemple, si une *mitsva deoraita*, comme le Chofar, peut être annulée par un décret *derabanan* – cela ne signifie-t-il pas que cette annulation même, aurait un sens par rapport à la *mitsva* en question?

Et encore: quel niveau spirituel est le plus élevé – celui de la "non-sonnerie" du Chabat (*zi'hron terou'a*), ou celui de la sonnerie (*terou'a*), lorsque la fête tombe un jour de semaine? ...

Commençons par la mitsva elle-même:

טור אורח חיים סימן תקפה

וקודם שיתקע יברך לשמוע קול שופר ולא לתקוע דלאו בתקיעה תליא מילתא אלא בשומע כדתנן (כז:) התקוע לתוך הבור כו' לא יצא

Tour Orah Haïm 585

Avant de sonner, on prononcera la bénédiction "d'écouter le son du chofar", et non "de sonner du chofar". Car on ne s'acquitte pas par l'acte de sonner, mais par le fait d'écouter - ainsi qu'il est enseigné par la Michna (*Roch HaChana* 27b) Celui qui sonne à l'intérieur d'un puits, etc...n'est pas acquitté.

Notons déjà que, si l'acte de sonner implique une activité certaine de la part de celui qui sonne – le fait d'écouter constitue une curieuse *mitsvat assé* = commandement d'action (contrairement à *mitsvat lo taasé* = de s'abstenir d'action). En effet, si, lors de la sonnerie, nous faisons une action quelconque, il nous sera fort difficile de prêter toute l'attention nécessaire à cette écoute. A l'inverse, la mitsva du Chofar – écoute de l'amplification de notre Voix intérieure - implique une concentration extrême, pleine de la connaissance sélective des diverses sonneries. Comment donc classer cette *mitsva*, si particulière – du côté de "faire", ou du côté de "s'abstenir"?

Par ailleurs, le *Choul'han Arou'h* (§ 586) enseigne (sur la base de la Michna) que "le Chofar de Roch HaChana" doit être *a priori* fabriqué à partir d'une corne de bélier, et "recourbée". Et la Michna Beroura, sur le même passage, explique que c'est "**en souvenir de la ligature d'Itshak**", qui rappelons-le, sera remplacé sur l'autel par le bélier aperçu par Abraham, alors que l'ange divin lui avait demandé d'arrêter le sacrifice.

Il semble qu'un examen plus attentif de la personnalité retirée de notre Patriarche Isaac, nous aidera à comprendre les clés qui nous manquent.

Abraham est un activiste. Dans un monde plein d'idoles et d'idéologies, il lutte activement pour diffuser l'enseignement du Dieu de l'Unique: par une générosité à toute épreuve, mais aussi sans craindre de fermer la Maison d'étude, lorsque cela s'avère nécessaire, pour faire la guerre à ceux qui ont enlevé Lot. Toute son existence est un combat incessant pour faire triompher la Parole révélée.

Itchak est tout le contraire. Rares sont les versets qui nous relatent le détail de ses activités - deux événements surtout: les puits qu'il creusa dans la région de Grar (*Berechit* 26, 18; mais ils avaient déjà été creusés par son père, et les Philistins les avaient bouchés); et auparavant (id.12), "Isaac sema dans ce pays-là" ("et recueillit, cette même année, au centuple").

Même son "*chidou'h*", Rivka, lui est amené, à l'initiative de son père, par Eliezer! Et même les bénédictions qu'il donnera à ses fils, sont "manipulées" par la sagesse prophétique de sa femme. . .

Mais le paroxysme de ce qui apparaît, au premier abord, comme une passivité extrême, réside sans aucun doute, dans l'épisode fondateur de la Akeda (chap. 22), où Isaac est "attaché" par son père.

**Pistes de réflexions et débats****Passivité et Activité.**

Notions absolues, ou relatives? L'activité trépidante est-elle obligatoirement un signe de zèle, et d'équilibre personnel? L'inaction et la quiétude sont-elles forcément synonymes de paresse et indolence? N'existe-t-il pas une différence essentielle entre l'activité tournée vers l'extérieur et celle tournée vers le monde intérieur?

La personnalité féminine, par exemple, est-elle passive - ou au contraire, celle qui est (discrètement,) le côté actif véritable du couple, de la cellule familiale, et de la Nation toute entière?

Le Chabat, summum du non-faire (le sens du mot Chabat) est-il destiné à dormir et paresser? Ou bien, est-il, au contraire, le moment d'activité (intérieure) le plus important de la semaine?

Car, il ne faut pas confondre le monde de l'Avoir et le monde de l'Être! Ce qui nous amènera à être attentifs à des notions plus cachées: activité passive – et passivité active.

Il est, en effet, une passivité interdite: celle qui caractérise la personnalité dépendante, incapable de décision, et d'engagement. C'est toujours l'autre, ou les autres, qui décident à sa place, et loin d'en être troublé, il est pleinement satisfait de cet état de choses! C'est celui que la Tora (parachat *Michpatim*) appelle *eved* = esclave – ni plus, ni moins. . .

Mais il est une passivité extérieure, qui ne fait que cacher une activité intérieure intense. Its'hak est béni de Dieu, car il est plus proche de la source divine, et même plus que les autres Patriarches. Sa personne, loin d'être "passive", est non-agissante, car **c'est Dieu lui-même qui agit, à travers lui**. En hébreu, cela s'appelle **נפעלות** (on connaît la forme verbale dite "passive" = **נפעל**), vecteur de l'action divine dans le monde des hommes. Telle est donc la personnalité "retirée" d'Isaac, prototype du Tsadik Nistar, le juste "retiré" – par qui, cependant, le peuple d'Israël sera sauvé, alors même que "le mérite des Pères", les autres Pères, ne suffira plus (d'après le récit aggadique captivant du Traité *Chabat* 89b; cf. aussi le commentaire du *Rekanati* sur parachat Emor).

Résumons-nous: il apparaît maintenant qu'en ce temps-origine de Roch HaChana, c'est la personnalité-source d'Its'hak qui domine le rite et la *mitsva* du jour. Et ce n'est pas seulement parce que la Akeda a eu lieu à ce moment; bien au contraire, c'est parce que Its'hak est *nif'al* au sens explicité plus haut, qu'il doit être attaché sur l'autel de Moriah - pour finalement être remplacé par le bélier, dont la corne rappelle, en ce jour, le mérite du fils, et d'ailleurs aussi du père. . .

Il est donc devenu possible de percevoir que **l'annulation** de la mitsva du Chofar (lorsque la fête tombe un chabat), et le "souvenir de sonnerie" qui la remplace – possèdent une dimension que la sonnerie elle-même, malgré sa subtilité d'action, ne possède pas. Le chabat lui-même vient ici à la place du Chofar, comme d'ailleurs (mentionne l'auteur du *Agra DeKala*), c'est le cas pour les deux autres *mitsvot* qui s'annulent le Chabat: loulav et meguila – pour d'autres raisons.

Ici, l'apprentissage de l'effacement de soi, pour permettre au Créateur d'être agissant, est la dimension "féminine" qui constitue l'essentiel du travail intérieur de ce jour. Entendre le son du Chofar est donc bien une *mitsvat assé*, celle d'effacer progressivement tout ce qui dérange notre écoute intérieure, et tous les écrans qui troublent notre relation au Maître du Monde; mais le souvenir chabatique de cette sonnerie est la confirmation même de cet entendement, elle est la relation même.

Et, c'est emplit de cette écoute, ou de sa réminiscence, que nous nous efforcerons de réveiller en nous-mêmes l'héritage d'Isaac, entièrement "attaché" au Projet du Créateur, et n'ayant d'autre Vouloir que le Sien. . . Cette *messirout nefech*, ce don total de soi, pour la réussite de l'histoire messianique, sera le point-origine indispensable au parcours des 10 degrés de restauration active de l'homme et du monde, qui nous séparent du Jour de Kipour. . .



Conclusion

Il nous a été donné de découvrir (tant à travers les versets de notre paracha, qu'à partir de ceux de la paracha Emor) quelques-uns des secrets de ce jour "premier", où se mêlent la joie et la crainte, le temps de bilan et le temps-origine, l'action et l'inaction – notions qui se trouveront condensées dans la *teki'a* continue et la *terou'a* discontinue. . .

Mais surtout, cette étude nous permet d'entrevoir les profondeurs de la *mitsva* d'écoute, dont nous commençons à peine à mesurer combien elle nous différencie du monde grec, et occidental, de façon générale – qui est, lui, mu surtout par la vision, sous toutes ses formes (cf. *Kol HaNevoua, La Voix de la Prophétie*, du Rav David Hachohen *zatsal*). Nous ne sommes plus étonnés de réaliser que notre définition d'identité se résume au commandement **Chema Israël**, car c'est le monde de l'être qui prime celui de l'avoir!

Et notre histoire nationale se trouve ainsi encadrée entre la Révélation du Sinaï, où "le son du Chofar allait en s'amplifiant" (*Chemot* 19, 19), et l'avènement messianique, dont nous rappelons chaque jour, dans la Amida, qu'il est fonction de notre écoute attentive de l'Appel au Rassemblement d'Exil:

תִּקַּע בְּשׁוֹפָר גָּדוֹל לְחִירוֹתֵינוּ. וְשָׂא נֶס לְקַבֵּץ גְּלוּתֵינוּ; *Sonnes du grand Chofar de notre Rédemption, et lèves l'étendard du rassemblement de nos exils.*